

OBJET

**TRAVAUX D'ETANCHEITE DANS LES ECOLES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à des travaux d'étanchéité dans les écoles de la ville.

Ceux-ci se feront en trois lots géographiques :

Lot 1 : BUTOR / SAINTE-CLOTILDE

- Maternelle Champ-Fleuri
- Elémentaire Champ-Fleuri
- Maternelle Debussy
- Elémentaire les Tamarins

Lot 2 : CHAUDRON / BOIS DE NEFLES / MOUFIA

- Maternelle Damase Legros
- Primaire Piton Bois de nèfles
- Maternelle Annexe Les Tulipiers
- Maternelle les Bancouliers

Lot 3 : SAINT-FRANCOIS / VAUBAN / CAMELIAS

- Primaire Saint- Francois 4^{ème}
- Elémentaire Saint-François 7^{ème}
- Elémentaire Azéma A-B

Ces travaux consisteront de manière non exhaustive :

- Travaux préparatoires : dépose/élagage / réhausse maçonnerie
- Etanchéité multicouche + isolant
- Etanchéité liquide
- Traitement des EP
- Peinture

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 542 000.00 TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2007.

RAPPORT N° 07/2-25

REU LE
100707
RUE DE
PARIS

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 Juin 2007 a retenu l'entreprise selon le classement suivant :

- Pour le lot 1 :

- 1) l'entreprise KD pour un montant de 202 016.02 € TTC ;
- 2) l'entreprise EMR pour un montant de 185 071.06 € TTC.

- Pour le lot 2 :

- 1) l'entreprise EMR pour un montant de 154 298.97 € TTC ;
- 2) l'entreprise CAZAL pour un montant de 166 882.77 € TTC ;
- 3) l'entreprise KD pour un montant de 182 033.38 € TTC ;

- Pour le lot 3 :

- 1) l'entreprise KD pour un montant de 152 114.83 € TTC ;
- 2) l'entreprise CAZAL pour un montant de 162 798.50 € TTC.

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ces marchés comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

2° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;

3° de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et classée par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- Pour le lot 1 :

- 1) l'entreprise KD pour un montant de 202 016.02 € TTC ;
- 2) l'entreprise EMR pour un montant de 185 071.06 € TTC.

RAPPORT N° 07/2-25

Mairie de Saint-Denis
100707
Mairie de Saint-Denis

- Pour le lot 2 :

- 1) l'entreprise EMR pour un montant de 154 298.97 € TTC ;
- 2) l'entreprise CAZAL pour un montant de 166 882.77 € TTC ;
- 3) l'entreprise KD pour un montant de 182 033.38 € TTC ;

- Pour le lot 3 :

- 1) l'entreprise KD pour un montant de 152 114.83 € TTC ;
- 2) l'entreprise CAZAL pour un montant de 162 798.50 € TTC.

et à signer les actes afférents à ces marchés ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

OBJET

**TRAVAUX D'ETANCHEITE DANS LES ECOLES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 Juin 2007 ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2007 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-25 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques des marchés de travaux d'étanchéité dans les écoles de la ville comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

DELIBERATION N° 07/2-25

RECUEIL
DU
BON
PROFANE

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure de consultation.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à passer les marchés de travaux avec l'entreprise retenue et classée par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- Pour le lot 1 :

- 1) l'entreprise KD pour un montant de 202 016.02 € TTC ;
- 2) l'entreprise EMR pour un montant de 185 071.06 € TTC.

- Pour le lot 2 :

- 1) l'entreprise EMR pour un montant de 154 298.97 € TTC ;
- 2) l'entreprise CAZAL pour un montant de 166 882.77 € TTC ;
- 3) l'entreprise KD pour un montant de 182 033.38 € TTC ;

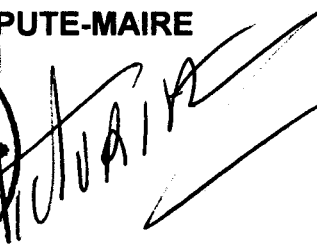
- Pour le lot 3 :

- 1) l'entreprise KD pour un montant de 152 114.83 € TTC ;
- 2) l'entreprise CAZAL pour un montant de 162 798.50 € TTC.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents à ces marchés.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 5-6 JUIL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA





RAPPORT DE LA CAO

OBJET : TRAVAUX D'ETANCHEITE SUR LES ECOLES

Date de la réunion de la Commission : 13 juin 2007

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Monsieur Dominique FOURNEL	Président	X	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre		
Monsieur Daniel POUNY	Membre		
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre	X	
Madame Nicole LAURET	Membre	X	
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre		
Monsieur POYNIN J. Hugues	Membre supplé.		
Monsieur HO CHUI Pascal	Membre supplé		
Monsieur PONIN BALLOM Gino	Membre supplé.		
Monsieur ALBANY Christian	Membre supplé.	X	
Monsieur FUMA Sudel	Membre supplé.		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS
M. SABATTE	DDCCRF		X
M. BRIAND	Receveur Municipal	X	

I. RAPPEL

6 entreprises ont déposé un pli dans les délais : K'D - DUNITEBTP - EMR - SEITMO - CAZAL - LOMBARD

Hormis l'entreprise DUNITEBTP, dont les références ont été jugées insuffisantes dans le domaine du marché, tous les candidats ont été admis à l'ouverture des secondes enveloppes.

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, la CAO décide *du classement suivant.*

Lot n° 1 : ① KD
② EHR

Lot n° 2 : ① EHR
② CAZAL
③ KD

Lot n° 3 : ① KD
② CAZAL

SAINT-DENIS, LE 13 JUIN 2007
LE PRESIDENT


D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX

DELIBERATIVE

JC PAYET

D POUNY

AH LAURET

N LAURET

E HOARAU

C. ALZAWY

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF

RECEVEUR